



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



LANCEMENT DU PREMIER PLAN NATIONAL

DE LUTTE CONTRE LA PROSTITUTION DES MINEURS

DOSSIER DE PRESSE

15 NOVEMBRE 2021

Un phénomène grandissant que la Société ne peut plus ignorer

Ce sont aujourd'hui **entre 7000 et 10 000 mineurs qui sont concernés en France par la prostitution**. Il nous faut collectivement nous donner les moyens d'appréhender ce phénomène trop peu connu pour le comprendre, le prévenir et le combattre.

Ce phénomène, présent sur tout le territoire, touche surtout des jeunes filles, âgées de 15 à 17 ans, avec un point d'entrée dans la prostitution de plus en plus tôt, se situant entre 14 et 15 ans pour plus de la moitié d'entre elles. Ces mineurs, issus de tout milieu social, ont souvent en commun d'avoir été victimes ou confrontés à de la violence, notamment intrafamiliale, avant d'entrer dans le système prostitutionnel.

Elles ont pour autre point commun de ne pas se considérer comme des victimes et de banaliser leur conduite. Pire, ces mineurs valorisent les nombreux effets bénéfiques de leur pratique : autonomie financière, réponse aux besoins fondamentaux d'affection et d'attention, sentiment de reprendre le contrôle de sa vie, impression d'appartenir à un groupe. Ces mineurs se trouvent pourtant en danger, tant physiquement que psychologiquement.

Dans le cadre du plan de lutte contre les violences faites aux enfants du 20 novembre 2019, Adrien TAQUET, secrétaire d'Etat chargé de l'enfance et des familles, a confié en 2020 à Madame Catherine CHAMPRENAULT, procureure générale près de la cour d'appel de Paris, la présidence d'un groupe de travail sur la prostitution des mineurs. C'est sur ce travail collectif que nous nous sommes appuyés pour construire ce 1^{er} plan national de lutte contre la prostitution des mineurs, dont l'objectif est de pouvoir mieux repérer les enfants victimes de ce fléau – car ce sont bien des victimes –, les accompagner dans une reconstruction de leur parcours de vie, mieux réprimer les clients et les proxénètes.

Pour combattre ce fléau, Adrien TAQUET, le secrétaire d'Etat chargé de l'enfance et des familles, a travaillé en concertation avec Olivier VERAN, ministre des Solidarités et de la Santé, Jean-Michel BLANQUER, ministre de l'éducation nationale, Gérald DARMANIN, ministre de l'Intérieur, Eric DUPOND-MORETTI, garde des Sceaux, ministre de la Justice, Nadia HAI, ministre déléguée en charge de la ville, Elisabeth MORENO, secrétaire d'Etat en charge de l'égalité entre les femmes et les hommes, Jean-Baptiste LEMOYNE, secrétaire d'Etat en charge du tourisme et Cédric O, secrétaire d'Etat en charge du numérique. Ce plan, lancé dès 2021, se déploiera dans son intégralité en 2022, **avec un engagement financier de 14 millions d'euros**.



CINQ PRIORITES, TREIZE ACTIONS

Priorité 1 - Ouvrons les yeux

Sensibiliser, informer et mieux connaître

Alors qu'il touche des profils variés (milieu social, nationalité, genre ou territoire), le phénomène de prostitution des mineurs est largement méconnu et lorsqu'il survient, laisse les familles et les professionnels démunis.

Pour donner aux parents les outils pour se renseigner et insuffler aux mineurs une culture de sauvegarde d'eux-mêmes, les mesures d'information et de sensibilisation sont le point de départ d'une action efficace contre la prostitution des mineurs.

ACTION 1

Créer sur l'ensemble du territoire des espaces d'information et d'échange à destination des mineurs et de leur famille

- Déployer une plateforme d'écoute unique à l'attention des mineurs et des adultes confrontés à un phénomène de prostitution infantile.
- Mailler le territoire national d'associations spécialisées pour accompagner les familles confrontées à des phénomènes prostitutionnels ou pré-prostitutionnels de leurs enfants.
- A l'école, recenser au premier trimestre 2022 l'ensemble des actions éducatives de prévention en matière de lutte contre la prostitution dans tous les établissements scolaires du second degré et assurer une information effective sur les réalités de la prostitution et les dangers de la marchandisation du corps à la rentrée 2022 dans chaque collège.
- Dans les établissements de l'Aide sociale à l'enfance et de la PJJ : interventions de sensibilisation et de prévention.



1^{er} trimestre
2022

ACTION 2

Déployer la recherche pour mieux comprendre le phénomène

- Financer une recherche-action pluridisciplinaire pour mieux comprendre les phénomènes de prostitution infantile.
- Financer deux enquêtes spécifiques : prostitution des Mineurs Non accompagnés et prostitution des mineurs en Outre-Mer.
- Recenser les données relatives à la prostitution des mineurs sur le territoire français auprès des professionnels.



1^{er} trimestre
2022

ACTION 3**Développer une campagne de sensibilisation grand public**

- Diffuser une campagne de communication, au premier semestre 2022, à destination des mineurs et des adultes.

1^{er} trimestre
2022

| **Priorité 2 - Soyons plus vigilants**

Renforcer le repérage à tous les niveaux

La prostitution des mineurs est une réalité complexe et plurielle mais pour laquelle plusieurs signaux d'alerte peuvent être identifiés (fugues, changement de train de vie ou de comportement, déscolarisation, présence de signes de violences physique, présence de véhicule à proximité de l'établissement scolaire ou du lieu de vie du mineur, ...). Autant de signaux faibles qu'il importe de détecter au plus vite pour éviter la bascule vers la prostitution.

De nombreux acteurs ont un rôle à jouer pour renforcer ce repérage : éducation nationale, professionnels du médico-social, travailleurs sociaux, services de police, de gendarmerie et de la justice, réseaux sociaux, acteurs de l'hôtellerie et de l'hébergement locatif en ligne. La vigilance de tous doit être mobilisée.

ACTION 4**Développer la formation des professionnels**

- Développer dans chaque département dès la rentrée 2022 des formations croisées entre professionnels confrontés à la prostitution infantile pour créer une culture commune du repérage et de l'accompagnement (travailleurs sociaux, professionnels de santé, communauté éducative, juges, forces de l'ordre, hôtellerie, etc.).

2^{ème}
trimestre
2022

ACTION 5

Améliorer le repérage et le signalement des mineurs en situation prostitutionnelle

- **Dans les établissements scolaires** : rôle clé du service social dans chaque établissement scolaire pour repérer, signaler et orienter toute situation prostitutionnelle de mineurs vers les services compétents.
- **Dans les lieux de santé** : possibilité de lever le secret médical pour faciliter les signalements de conduite prostitutionnelle et accélérer la protection.
- **Dans les hôtels et sur les plateformes d'hébergement locatif** : renforcer la procédure de prévention des risques et de signalements aux autorités des comportements suspects.
- **Dans la rue : mobiliser les équipes de prévention spécialisée** dans des territoires identifiés comme particulièrement touchés à travers des maraudes nocturnes et des dispositifs d'aller vers les mineurs en situation prostitutionnelle.

1^{er} trimestre
2022

ACTION 6

Agir sur les réseaux sociaux

- Financer des maraudes numériques pour garantir sur tout le territoire un aller vers les mineurs en situation prostitutionnelle, les repérer et les orienter vers les services partenaires compétents.
- Renforcer sur les réseaux sociaux les procédures de repérage, de modération et de signalement des situations prostitutionnelles susceptibles de concerner les mineurs (utilisateur vers plateforme, et plateforme vers autorités).

2^{ème}
trimestre
2022

ACTION 7

Optimiser la prise en charge des fugues par les professionnels

- Mettre en place dans chaque commissariat et gendarmerie un accueil et un traitement prioritaire des fugues laissant présager une situation prostitutionnelle.
- Organiser une rencontre systématique des mineurs et/ou de leur famille avec une personne spécialisée lors des retours de fugue afin de les informer de leurs droits et des aides existantes.



1^{er} semestre
2022

| Priorité 3 - Protégeons les victimes

Accompagner les mineurs en situation prostitutionnelle

Les mineurs en situation de prostitution peinent à se percevoir comme des victimes. Il est temps d'affirmer haut et fort que les mineurs qui se prostituent sont réputés en danger et que doit leur être apporté, un soutien matériel, éducatif et psychologique.

ACTION 8

Reconnaître aux mineurs en situation prostitutionnelle le statut de mineur en danger relevant du champ de la protection de l'enfance

- Considérer qu'un mineur est en danger dès lors qu'il est en situation prostitutionnelle, même s'il affirme le contraire.



Décembre
2021

ACTION 9

Créer un dispositif d'accompagnement et/ou d'hébergement dans chaque département pour protéger les mineurs victimes de prostitution

- Développer progressivement sur tout le territoire et en fonction des besoins de terrain une solution d'accompagnement (accompagnement en milieu ouvert, accueil à la journée, accueil d'urgence, un hébergement à seuil adapté, hébergement sous secret, hébergement de rupture...).



1^{er} trimestre
2022

ACTION 10

Garantir aux mineurs victimes de prostitution un parcours de soins personnalisés dans le cadre du déploiement du réseau des Unités d'Accueil Pédiatrique-Enfance en Danger (UAPED)

- Structurer l'offre de soins en tenant compte des multiples vulnérabilités des mineurs victimes de prostitution (addictions, traumatismes, soins somatiques...).



1^{er} semestre
2022

| Priorité 4 - Accélérons les procédures contre les auteurs

Poursuivre et réprimer plus efficacement

On ne peut pas protéger les victimes sans garantir un traitement judiciaire effectif des clients et des proxénètes qui nourrissent ce phénomène. Les mesures permettant des poursuites et une répression adaptée sont indispensables.

ACTION 11

Faciliter les poursuites judiciaires

- Désigner un magistrat référent dans chaque tribunal.
- Diffuser d'une trame d'audition de victime de la prostitution.



1^{er} trimestre
2022

ACTION 12

Renforcer la mobilisation des services d'enquête dans le domaine de la cyber-criminalité

- Renforcer les capacités d'enquêteurs sous pseudonymes.
- Développer les enquêtes dans le domaine du cyber-proxénétisme et les investigations dans l'urgence.



2^{ième}
semestre
2022

ACTION 13**Formaliser la coopération judiciaire auprès des plateformes d'hébergement locatif**

- Imposer aux plateformes d'hébergement locatif offrant des services au sein de l'Union européenne (UE), dont la France, de répondre aux réquisitions judiciaires adressées par les services d'enquête sous peine de sanctions administratives.



1^{er} semestre
2022

| Priorité 5 - S'organiser pour répondre aux défis

Un pilotage national sera mis en place à travers une task-force interministérielle. Celle-ci sera relayée au niveau territorial par un partenariat entre tous les professionnels concernés (professionnels de santé, de l'éducation nationale, acteurs de la jeunesse, travailleurs sociaux, conseils départementaux, PJJ, justice, Forces de l'Ordre, acteurs du numérique, groupes hôteliers...).



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Contact presse :

**Secrétariat d'État auprès du ministre des Solidarités
et de la Santé, chargé de l'Enfance et des Familles**

Cabinet de M. Adrien Taquet

01 49 56 89 04

sec.presse.enfance@sante.gouv.fr